

Stratégies patrimoniales

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

GDP727A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit des successions à l'international

NIVEAU

 Pratique courante

DURÉE

 0.1 jour(s) (0,67 heures)

PRÉREQUIS

- Connaissances générales en droit des successions
- Intérêt pour le droit international privé

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Formation en ligne

MODALITÉS D'EXÉCUTIONS ET TECHNIQUES

Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos".

VOD : Successions internationales : le nouveau droit de prélèvement - Me Richard CRÔNE

COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable :

- Découvrir le nouveau dispositif de droit de prélèvement successoral instauré par la loi du 24 août 2021
- Comparer le fonctionnement du nouveau droit de prélèvement à l'ancien abrogé
- Identifier les difficultés pratiques induites par ce droit de prélèvement, et les incohérences avec le droit positif en place
- Appréhender le rôle du notaire et conseiller efficacement la clientèle en conséquence

CONTENU

Découvrez cette vidéo : "Successions internationales : le nouveau droit de prélèvement"

Durée : 40 minutes

Point critique sur le nouveau dispositif de droit de prélèvement successoral instauré par la loi du 24 août 2021 par Maître Richard CRÔNE pour INAFON.

- Introduction
- La question de la saisine du Conseil Constitutionnel
- Conditions d'application du droit de prélèvement
- Bénéficiaires du droit de prélèvement
- Application pratique du dispositif et difficultés rencontrées
- Conclusion : validez vos heures de formation avec ce quiz de fin de vidéo !